



Réseau Education Routière de l'USE-CFDT

Compte-rendu de la réunion d'échanges du 19 mai 2008 avec Dominique Bussereau, secrétaire d'Etat chargé des transports

Présents pour l'administration : D.Bussereau, secrétaire d'état , C.Petit, directrice DSCR, J-P Fougère, S/dir. DSCR/ER, M.Matthieu, préfet, D. Lebrun, ingénieur général

Syndicats : CFDT, CGT, SNICA-FO

La CFDT était représentée par H.Lebreton, secrétaire général de l'USE, A.Gicquere et A.Chaudron, IPCSR, représentant le réseau ER.

Le ministre a rappelé sa volonté d'engager une réforme du permis de conduire après une très large concertation.

Cette réforme semble nécessaire afin de réduire les délais d'attente à l'examen, et d'améliorer la qualité de la formation et d'en faire baisser le coût.

La décision de réforme est prise, le contenu reste à voir.

La méthode : D. Bussereau a souhaité qu'un rapport très précis soit réalisé par deux experts que sont, pour le ministère de l'intérieur, le préfet Matthieu et pour le ministère de l'Équipement, D. Lebrun, inspecteur général de l'Équipement.

Les conclusions de ce rapport doivent permettre au gouvernement, après concertation avec les différents acteurs sociaux, de décider du contenu de la réforme.

Elles seront mises, avec le rapport complet, à la disposition des syndicats présents ultérieurement (délai non précisé).

C'est donc un bref résumé verbal des conclusions de ce rapport que présentent MM.Matthieu et Lebrun.

Cinq axes de réflexion sont dégagés :

1 - Densification du processus, continuum de formation :

- ETG (Examen Théorique Général) validé lors de l'acquisition de l'ASSR2 en fin de 3^{ème} au collège.
- Mesures en faveur du développement de la conduite accompagnée (AAC)
- Formation théorique de sensibilisation à la conduite avant l'examen pratique, dispensée par les auto-écoles.
- Suivi des conducteurs novices post-permis par retour en auto-école.

2 - Nouvelles grilles d'évaluation et harmonisation du taux de réussite.

3 - Maîtrise du coût de la formation :

- formation scolaire ETG.
- accompagnement financier de l'Etat et réflexion pour l'augmentation des crédits de formation professionnelle.
- dématérialisation du dossier.

4 - Réduction des délais d'attente pour l'examen du permis B

Plus de disponibilité des IPCSR grâce au regroupement des centres secondaires, à la disparition de l'ETG et à la délégation de service concernant le groupe lourd, dont l'examen serait réalisé par des professionnels du privé.

5 - Opérateur public : Création d'une agence de service public pour le passage des examens pratiques du permis de conduire, avec certains objectifs à atteindre, fixés sur 2 ou 3 ans.

Remarques de la CFDT :

Nous nous réjouissons de la volonté de concertation du ministre mais nous sommes très dubitatifs si nous en jugeons par l'absence totale de concertation jusqu'à présent.

Concernant le passage de la formation du code de la route et de l'ETG à l'Education Nationale, nous soulignons l'absence de concertation avec les syndicats d'enseignants et nous ne pensons pas qu'ils apprécieront cette surcharge de travail et de responsabilité au moment où ils se mobilisent contre les suppressions de postes et le manque de moyens.

D'autre part, la prise en charge de l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) par ces mêmes services a récemment montré les nombreuses difficultés rencontrées au regard des objectifs initiaux.

Concernant la délégation de service public des examens du permis poids lourd à un opérateur privé et la création d'une agence de service public pour les autres examens, nous estimons qu'il s'agit avant tout d'un outil dont le but est de casser le statut des fonctionnaires.

La CFDT s'efforcera de préserver les missions actuelles et de garantir le statut des personnels.

Elle souhaite que la concertation qui s'engage soit de qualité et s'effectue sans précipitation afin qu'elle puisse informer et débattre avec les personnels concernés et les autres partenaires syndicaux.

Un CISR sera organisé avant l'été pour effectuer un point d'étape sur les concertations en cours.

Les syndicats d'auto-écoles ont souhaité participer à ces réunions.

Cécile Petit souhaite que les syndicats d'AE ainsi que certaines associations de prévention routière, des représentants de jeunes et d'assurances, participent avec les syndicats représentatifs des IPCSR à certaines réunions de concertation.

Des réunions plus spécifiques seront réalisées uniquement avec les 3 organisations syndicales des IPCSR.

Une cadence de 3 réunions mensuelles devrait avoir lieu, à l'exception du mois de juillet.

La prochaine réunion est fixée au 11 juin 2008, 10h00.

Elle consistera en une lecture commune du rapport, avec les syndicats des auto-écoles.